

Nombre de membres : L'an deux mille quatorze, le neuf octobre à 18 h 30, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 2 octobre 2014, se sont réunis à Combronde sous la présidence de Bernard LAMBERT, Président.

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 23

Étaient présents : DREVET Y, ESTEVE AM, NONY MA, PIGNEUR Y., LAMBERT B, POUZADOUX JP, VIALANEX, PERROCHE P, CAILLET P, CHOMET L, CHANIER R, GUILLOT S, LANGUILLE A, BONNET G, MOMPIED JP, SECOND JF, MOREL P, JACQUART E, LELIÈVRE S, BERAUD N, CHARBONNEL P, LAMAISON MH.

Pouvoirs : M. ESPAGNOL A. donne pouvoir à M. LAMBERT B.

Excusés : Mme PERRET D, M. BOURBONNAIS JC, M. ESPAGNOL A, FAYE P, MUSELIER JP.

Secrétaire de séance : Mme ESTEVE Anne Marie.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme ESTEVE Anne-Marie

Approbation du compte-rendu du dernier conseil communautaire du 18 septembre 2014.

Décisions prises par le Président par délégation :

Préparation, signature et exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT

Voirie :

Contenu de la commande	Nom du fournisseur	Total engagé	Libellé du service
Consommables voirie	WURTH FRANCE SA	35,95 €	DIVERS
Modification apporté sur dameuse	sarl UMC Riom	162,00 €	DIVERS
BDC Fourniture Signalisation à St Hilaire la Croix	MIC SIGNALOC	296,21 €	St Hilaire la Croix
BDC Fourniture peinture routière à Teilhède	MIC SIGNALOC	144,00 €	Teilhède
BDC Fourniture peinture routière 23 09 2014 à BV	MIC SIGNALOC	288,00 €	Beauregard-Vendon

Jeunesse :

Contenu de la commande	Nom du fournisseur	Total engagé	Libellé du service
PORTIQUE KIT MOTRICITE POUSETTE DOUBLE	LES 3 OURS	1 350,50 €	MICROCRECHE
APPAREIL PHOTO TELEPHONE POSTE CD	CONFORAMA	377,99 €	MICROCRECHE
JEUX DE MOTRICITE	LES 3 OURS	418,10 €	MICROCRECHE
PETIT MATERIEL DE PUERICULTURE	TOYS R US FRANCE	389,95 €	MICROCRECHE
CAISSON BUREAU +COUCHETTES EMPILABLES	PGDIS PAPETIQUE PRO	334,45 €	MICROCRECHE
COUCHETTES EMPILABLES X 10	PGDIS PAPETIQUE PRO	419,00 €	ALSH JOZERAND

Création de poste pour accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier

N°	date	Nom	Objet
295/2014	22/09/2014	SAIS2014/065	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 3/35ème - 22/09 au 26/09/2014
296/2014	22/09/2014	SAIS2014/066	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 3/35ème - 22/09 au 17/10/2014
308/2014	30/09/2014	SAIS2014/067	Création poste saisonnier - SOCIAL AIDE A DOMICILE 8,08/35ème - 01/10 au 31/10/2014
309/2014	30/09/2014	TEMP2014/018	Création poste temporaire - SOCIAL AIDE A DOMICILE 13,85/35ème - 01/10 au 31/10/2014

Délégations concernant le programme « Habiter Mieux »

Arrêté n°	date	Attributaire de l'aide	Montant
23-2014	08/10/2014	Attribution subvention « Programme habiter mieux » - M FAURE JEAN BAPTISTE (TEILHEDE)	800 euros

Délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes

Commune	Objet des travaux	Montant
Combronde	réseaux d'eaux pluviales - voirie 2014 - Chemin du Randonnier et Rue Davaud	26 750 €HT

Le président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Montant de la cotisation au SYMPA pour 2014
- Décision modificative n°3-2014 au budget général

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

D20141009-01 Budget Général : CHAMPS Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015.

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Général du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2015 de la commune de Champs.

La commission voirie réunie le 1^{er} octobre 2015 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2015

DEPENSES		RECETTES			
Travaux	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Plafond voirie dépenses FIC	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire CHAMPS	55 660,00 €	CG63 – FIC (taux d'intervention : 35%)	5 274 €	1 845,90 €	3,32%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	53 814,10 €	96,68%
TOTAL	55 660,00 €	TOTAL		55 660,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- o approuve la programmation voirie 2015 Champs,
- o autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre du FIC 2015.

D20141009-02 Budget Général : MONTCEL Aménagement de Bourg et des Espaces Publics demande de subvention FIC 2015.

Le vice-président expose le projet d'aménagement de bourg et des espaces publics de la commune de Montcel. Il précise qu'il convient de faire parvenir au Conseil Général du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2015 de la commune de Montcel.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Travaux	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Plafond dépenses FIC	Montant de la subvention	Taux
Aménagement de bourg et des espaces publics	56 225,00 €	CG63 – FIC (taux d'intervention : 35%)	56 225,00 €	19 678,75 €	35,00%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	36 546,25 €	65,00%
TOTAL	56 225,00 €	TOTAL		56 225,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- approuve la programmation aménagement de bourg et espaces publics pour la commune de MONTCEL,
- autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre du FIC 2015.

D20141009-03 Budget Général : SAINT MYON Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Général du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2015 de la commune de SAINT MYON.

La commission voirie réunie le 1^{er} octobre 2015 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2015

DEPENSES		RECETTES			
Travaux	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Plafond voirie dépenses FIC	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire SAINT MYON	84 630,00 €	CG63 – FIC (taux d'intervention : 35%)	82 204,00 €	28 771,40 €	34,00 %
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	55 858,60 €	66,00%
TOTAL	84 630,00 €	TOTAL		84 630,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- approuve la programmation voirie 2015 SAINT MYON,
- autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre du FIC 2015.

D20141009-04 Budget Général : YSSAC LA TOURETTE Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Général du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2015 de la commune de YSSAC LA TOURETTE.

La commission voirie réunie le 1^{er} octobre 2015 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2015

DEPENSES		RECETTES			
Travaux	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Plafond voirie dépenses FIC	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire YSSAC LA TOURETTE	25 100,00 €	CG63 – FIC (taux d'intervention : 35%)	2 561,00 €	896,35 €	3,57 %
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	24 203,65 €	96,43%
TOTAL	25 100,00 €	TOTAL		25 100,00 €	100,00%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- approuve la programmation voirie 2015 YSSAC LA TOURETTE
- autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre du FIC 2015.

D20141009-05 Budget Jeunesse Mise à disposition des agents de la commune de Combronde au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Le président indique que dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles intervient sur les temps périscolaires en proposant diverses activités éducatives.

Pour cela, la commune de Combronde a proposé à la communauté de communes la mise à disposition de plusieurs agents qualifiés pour la mise en œuvre des TAP.

Il conviendra de mettre à disposition :

- Madame Laura BOURDUGE (ATSEM)
- Madame Sandra GUILLAUME (ATSEM)
- Madame Séverine MOULIER (Adjoint Technique de 2^{ème} classe)

au profit de la Communauté de Communes et pour la période suivante : du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015.

Le remboursement des dépenses par la Communauté de Communes interviendra à partir de la production par la Mairie de Combronde d'un état annuel récapitulatif des heures mises à disposition (heures réelles effectuées).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition des agents de la Mairie de Combronde au profit de la Communauté de Communes pour la période du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015
- AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition

D20141009-06 Budget Jeunesse Mise à disposition d'un agent de la commune de Beauregard-Vendon au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Le président indique que dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles intervient sur les temps périscolaires en proposant diverses activités éducatives.

Pour cela, la commune de Beauregard-Vendon a proposé à la communauté de communes la mise à disposition d'un agent qualifié pour la mise en œuvre des TAP.

Il conviendra de mettre à disposition :

- Madame Chantal BAY (ATSEM)

au profit de la Communauté de Communes et pour la période suivante : du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015.

Le remboursement des dépenses par la Communauté de Communes interviendra à partir de la production par la Mairie de Beauregard-Vendon d'un état annuel récapitulatif des heures mises à disposition (heures réelles effectuées).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE la mise à disposition de l'agent de la Mairie de Beauregard-Vendon au profit de la Communauté de Communes pour la période du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015,
- o AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition.

D20141009-07 Bugdet Général Décision modificative n°3-2014.

Le président expose au conseil communautaire la présente modification modificative qui a pour objet de prendre en compte :

- Des modifications d'imputation comptables concernant les remboursements de mise à disposition de personnel,
- L'obtention de subventions Leader concernant l'étude sur la restauration collective publique,

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
1	D	6218	R 99	Autre personnel extérieur	-148 015.71
2	D	62878	R 99	Remboursement de frais à d'autres organismes	-82 486.65
3	D	6217	R 99	Personnel affecté par la commune membre du GFP	148 015.71
4	D	62875	R 99	Aux communes membres du GFP	82 486.65
5	D	617	R 99	Etudes et recherches	50.00
6	R	1317	24 R 99	Budget communautaire et fonds structurels	10 700.00
7	D	6068	R 99	autres matipres et fournitures	-50.00
8	D	2183	03 R	matériel de bureau et matériel informatique	10 700.00

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE la décision modificative n°3-2014 du budget général.

D20141009-08 Subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize exercice 2014.

Pour mémoire, la Communauté de Communes participe aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte du Parc de l'Aize à hauteur de 20 % des dépenses de fonctionnement, et le Conseil général du Puy-de-dôme à hauteur de 80 %.

Dans le cadre des prévisions budgétaires 2014, le montant de la participation de la Communauté de Communes s'élevait à 48 000 € se décomposait comme suit :

- Dotation initiale 2014 : 34 000 €
- Dotation complémentaire 2014 : 14 000 €

La dotation complémentaire de la Communauté de Communes ne devait être versée que si le Conseil général décidait d'attribuer également une participation complémentaire lors du vote de son budget supplémentaire.

Le montant de la participation du Conseil Général a été fixé à 177 100 € (contre 192 000 € initialement prévue).

Afin de respecter le ratio de financement (80/20), il convient d'adapter le montant de la participation de la Communauté de Communes au SYMPA, qui s'élève désormais à 44 275 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o DECIDE d'acter le montant de la participation 2014 au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize pour un montant de 44 275 €,
- o AUTORISE le président à mandater la participation.

D20141009-09 BJ Autorisation de signature pour le contrat enfance jeunesse avec la CAF 2014-2017.

Il est rappelé que le contrat enfance jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2013.

Pour mémoire, le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes enfants jusqu'à 17 ans.

Ce contrat sera conclu pour 4 années, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de service enfance et jeunesse (Psej) par la CAF à la Communauté de Communes.

A titre d'information, la PSEJ perçue en 2013 s'élève à :

- ALSH : 104 810,74 €
- RAM : 10 150,53 €
- Partenariat Multi-accueil Cellule : 15 662,92 €

Suite aux travaux de la commission jeunesse sur le contrat enfance jeunesse, les budgets prévisionnels 2014-2017 ont été transmis à la CAF. Une réunion de concertation a eu lieu le 19 septembre 2014 avec la CAF pour préparer la contractualisation.

Les conditions de financement au titre du CEJ restent globalement inchangées

Le Contrat Enfance Jeunesse devrait prévoir :

- La reconduction des actions existantes :
 - Relais d'Assistants Maternels
 - ALSH (compris les Temps d'Activités périscolaires)
 - 5 places d'accueil avec l'AGD le Viaduc

- La mise en place de nouvelles actions :
 - La micro crèche intercommunale située à Davayat,
 - Un poste de coordination enfance jeunesse (0,4 ETP),
 - Le financement de formations BAFA, BAFD.

Compte-tenu des changements des outils informatiques CAF et de la mise en place des TAP comme nouveau temps d'accueil finançable au titre de la politique enfance jeunesse, la CAF sera en mesure de contractualiser uniquement en fin d'année (voir début d'année 2015). Bien évidemment le contrat sera rétroactif pour l'exercice 2014.

Afin de pouvoir contractualiser rapidement dès que la CAF aura pu produire le projet de contrat, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le contrat CEJ sur la base des actions mentionnées ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o AUTORISE le Président à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour 2014-2017.

D20141009-10 Budget SAD M22 Service d'aide à domicile : propositions budgétaires 2015.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation, les tarifs des services dits « autorisés » sont fixés par le Conseil Général après présentation par les services d'un budget prévisionnel et à l'issue d'une phase de négociation tarifaire.

Comme chaque année, le service d'aide à domicile doit faire parvenir à l'autorité de tarification ses propositions budgétaires avant le 31 octobre.

Les propositions budgétaires 2015 sont basées sur les hypothèses suivantes :

- Activité de 23 500 heures
- Poursuite de la politique de professionnalisation et de formation (valorisation de l'obtention des DEAVS, effort de formation dont certaines mutualisées au niveau du Pays des Combrailles,...),
- Maintien des effectifs d'encadrement et administratif à hauteur de 2,00 ETP,
- La reprise du déficit de fonctionnement 2013 en « déficit de fonctionnement reporté » pour 17 721,49 € (l'acceptation en totalité ou partielle de la reprise du déficit 2013 se fait dans le cadre de la négociation budgétaire 2015),

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 537 238,70 €

Le tarif horaire 2015 sollicité s'élève à 21,97 € / heure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le budget primitif 2015 M22 du Service d'Aide à domicile

D20141009-11 Budget General récapitulatif de la Programmation des travaux d'investissement de voirie pour 2015.

Le vice-président en charge de la voirie expose au conseil communautaire les propositions de la commission voirie, réunie le 1^{er} octobre 2014. Ce programme est ainsi arrêté et sera intégré pour la réalisation du débat d'orientation budgétaire 2015.

Communes	Projets 2015	Montant estimatif HT	Autofinancement CCCC
Beauregard Vendon	Impasse des petites roches	12 035,00 €	12 035,00 €
Champs	Divers projets	55 660,00 €	53 814,10 €
Montcel	Aménagement de Bourg	56 225,00 €	36 546,25 €
Saint Myon	Chemin du Bouillaroux et Chemin des Rapans	84 630,00 €	55 858,60 €
Yssac la Tourette	Rue de la Commanderie	25 100,00 €	68 879,90 €
Combronde	Divers projets	Chiffrage en cours	-
Saint Hilaire la Croix	Divers projets	Chiffrage en cours	-

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux d'investissement de voirie pour 2015.

Réflexion sur le projet de territoire : la séance est consacrée aux politiques sociales (suite) et urbanisme, habitat, voirie, environnement

ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL SAD M22 EXERCICE 2015

Chapitre	Article	Libellé	BUDGET EXECUTOIRE 2014	BP 2015
DF		Total dépenses de fonctionnement	523 788,70 €	537 238,70 €
	2	résultat fonctionnement reporté	11 718,70 €	17 721,49 €
Groupe I		Charges afférentes à l'exploitation courante	37 079,00 €	37 307,00 €
	60611	Eau et assainissement	85,00 €	85,00 €
	60612	Energie, électricité	770,00 €	770,00 €
	60622	Produits d'entretien	152,00 €	152,00 €
	60624	Fournitures administratives	1 400,00 €	1 400,00 €
	60628	Autres fournitures non stockées (Vetement de travail)	2 100,00 €	1 800,00 €
	6251	Voyages et déplacements (ind km agents)	28 172,00 €	28 500,00 €
	6256	Missions	1 400,00 €	1 400,00 €
	6261	Frais d'affranchissements	1 400,00 €	1 600,00 €
	6262	Frais de télécommunication	1 600,00 €	1 600,00 €
Groupe II		Dépenses afférentes au personnel	446 880,00 €	458 439,19 €
	6332	Allocation logement	1 733,10 €	1 784,05 €
	6338	Autres impôts, taxes, versements assimilés (CDG-CNFPT)	6 585,86 €	7 848,12 €
	64111	Rémunération principale (Titulaires)	170 068,67 €	171 839,86 €
	64131	Rémunération principale (personnel permanent)	177 495,48 €	188 144,88 €
	64151	Rémunération principale (personnel de remplacement)	17 439,12 €	17 367,00 €
	64511	Cotisations à l'URSSAF	38 856,80 €	35 054,72 €
	64513	Cotisations aux caisses de retraite (IRCANTEC)	9 552,97 €	10 071,36 €
	64514	Cotisations à l'ASSEDIC	12 331,00 €	12 888,72 €
	64515	Cotisations à la CNRACL	5 661,00 €	6 296,48 €
	64518	Cotisations aux autres organismes sociaux (SOFCAP-CNAS)	456,00 €	444,00 €
	6475	Médecine du travail	2 100,00 €	2 100,00 €
	64784	Oeuvres sociales	4 600,00 €	4 600,00 €
Groupe III		Dépenses afférentes à la structure	28 111,00 €	23 771,02 €
	6132	Locations immobilières	1 605,30 €	1 605,30 €
	6135	Locations mobilières	930,00 €	930,00 €
	61558	Autres matériels et outillages (entretien materiel de bureau)	415,00 €	415,00 €
	61561	Informatique (contrat maintenance Logiciels)	2 435,00 €	2 465,00 €
	6161	Multirisques assurance	570,00 €	570,00 €
	6168	Prime d'assurance - Autres risques	9 800,00 €	9 800,00 €
	6182	Documentation générale et Technique		200,00 €
	6184	Concours divers (cotisations...)	2 030,00 €	2 030,00 €
	6188	Autres frais divers (formation personnel-CLIC)	3 513,96 €	4 000,00 €
	623	Publicité, publications, relations publiques	200,00 €	200,00 €
	627	Services bancaires et assimilés (CESU)	150,00 €	150,00 €
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €	500,00 €
	68111	Immobilisations incorporelles	5 066,28 €	215,28 €
	68112	Immobilisations corporelles	895,46 €	690,44 €

Chapitre	Article	Libellé	BUDGET EXECUTOIRE 2014	BP 2015
RF		Total recettes de fonctionnement	523 788,70	537 238,70
002		Résultat de fonctionnement reporté		
	002	Résultat de fonctionnement reporté		
Groupe I		Produits de la tarification	491 447,00 €	516 330,70 €
	733141	SAAD (tarif horaire à la charge du département)	292 369,91 €	376 921,41 €
	73412	SAAD produits à la charge de l'usager	54 077,09 €	118 756,06 €
	7388	autres (produits à la charge d'autres financeurs)	145 000,00 €	20 653,23 €
Groupe II		Autres produits relatifs à l'exploitation	18 000,00 €	20 338,00 €
	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	18 000,00 €	20 338,00 €
Groupe III		Produits financiers et produits non encaissables	14 341,70 €	570,00 €
	775	Produit exceptionnelle subvention ARS	11 718,70 €	- €
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	2 623,00 €	570,00 €

Chapitre	Article	Opération	Libellé	BUDGET EXECUTOIRE 2014	BP 2015
DI			Total dépenses d'investissement	6 176,74 €	963,72 €
chapitre 13			Subventions d'investissement reçues	2 623,00 €	570,00 €
	1391		Etat: amortissement subvention	2 623,00 €	570,00 €
chapitre 20			Immobilisations incorporelles	938,74 €	- €
	205		Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, (etc)	938,74 €	
chapitre 21			Immobilisations corporelles	2 615,00 €	393,72 €
	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	1 215,00 €	
	2184		Mobilier	1 400,00 €	393,72 €

Chapitre	Article	Opération	Libellé	BUDGET EXECUTOIRE 2014	BP2015
RI			Total recettes d'investissement	6 176,74 €	963,72 €
001			Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
chapitre 10			Dotations, fonds divers et réserves	- €	58,00 €
	10222		FCTVA	215,00 €	58,00 €
chapitre 13			Subventions d'investissement		
	1311		Etat		
chapitre 28			Amortissements des immobilisations	5 961,74 €	905,72 €
	2805		Concessions et droits similaires: module annualisation 2/2	5 066,28 €	215,28 €
	28183		Matériel de bureau et matériel informatique: ordinateur assistante de gestion 3/3	340,46 €	340,46 €
	28184		Mobilier: sieges de bureau 1/2	555,00 €	349,98 €

D20141009-01 Budget Général : CHAMPS Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015.	2
D20141009-02 Budget Général : MONTCEL Aménagement de Bourg et des Espaces Publics demande de subvention FIC 2015.....	3
D20141009-03 Budget Général : SAINT MYON Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015	3
D20141009-04 Budget Général : YSSAC LA TOURETTE Programmation voirie 2015 et demande de subvention FIC 2015.....	4
D20141009-05 Mise à disposition des agents de la commune de Combronde au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.	4
D20141009-06 Mise à disposition d'un agent de la commune de Beauregard-Vendon au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.	5
D20141009-07 Bugdet Général Décision modificative n°3-2014.....	5
D20141009-08 Subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize exercice 2014.	6
D20141009-09 BJ Autorisation de signature pour le contrat enfance jeunesse avec la CAF 2014-2017.....	6
D20141009-10 Budget SAD M22 Service d'aide à domicile : propositions budgétaires 2015.....	7
D20141009-11 BG Programmation des travaux d'investissement de voirie pour 2015.....	8

Le Président,
M. Bernard LAMBERT.

Le Secrétaire de séance,
Mme Anne Marie ESTEVE

Les membres du conseil communautaire

DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESTEVE Anne Marie Beauregard-Vendon	NONY Marie Anne Beauregard-Vendon	PIGNEUR Yves Champs
LAMBERT Bernard Combronde	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	ESPAGNOL Alain Combronde	VIALANEX Michèle Combronde
PERROCHE Paulette Combronde	CAILLET Pascal Davayat	CHOMET Laurent Davayat	GUILLOT Sébastien Gimeaux
CHANIER Roland Gimeaux	LANGUILLE André Jozerand	BONNET Grégory Montcel	MOMPIED Jean-Paul Montcel
SECOND Jean-François Prompsat	MOREL Patrick Prompsat	LELIÈVRE Sylvain St Hilaire la Croix	JACQUART Elisabeth St Myon
BERAUD Noël Teilhède	CHARBONNEL Pascal Teilhède	LAMAISON Marie-Hélène Yssac la Tourette	Excusé MUSELIER Jean-Pierre St Myon
Excusée PERRET Delphine Combronde	Excusé BOURBONNAIS Jean Claude Beauregard-Vendon	Excusé FAYE Philippe Jozerand	